



جامعة السلطان مولاي سليمان
+٠٥٨٠٤٤٤ ٥٥٣٨٤٤ ٤٣٨٠٢ ٥٨٤٤٤
Université Sultan Moulay Slimane



Khénifra خنيفرة

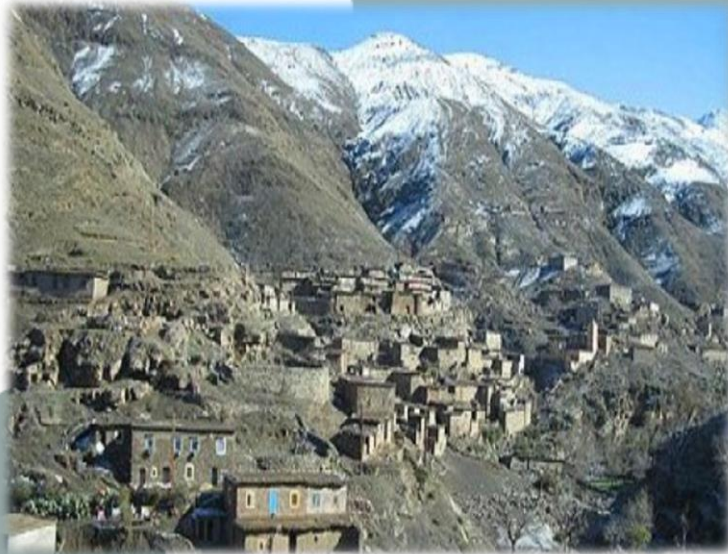
المدرسة العليا للتكنولوجيا
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TECHNOLOGIE

Le département : Génie Informatique et Sciences Sociales

Organise

Un Colloque National sous le thème :

**Quelle place pour les zones rurales et
montagneuses dans le nouveau modèle de
développement ?**



25 – 26 Avril 2019

l'Ecole Supérieure de Technologie Khénifra

Correspondance

Pr. Mouhdach Hassan, mouhdach@hotmail.com

Pr. Cherkaoui Abderahim, a.cherkaoui@insea.ac.ma

GSM : 06 70 37 08 45, 06 63 81 62 82

Appel à communication :

**Le département : Génie Informatique et Sciences Sociales de
l'Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra organise un**

Colloque National sous le thème :

***Quelle place pour les zones rurales et montagneuses dans
le nouveau modèle de développement ?***

ARGUMENTAIRE :

Le développement vise l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des citoyens et leur permet, ainsi qu'à leurs familles la maîtrise de leur environnement et de leur destin.

Si l'objectif de réaliser le développement demeure, en premier ordre, une affaire humaine où l'homme face aux aléas de la nature doit mobiliser toutes ses forces et toute son intelligence pour atteindre le développement, cette problématique est aussi une occupation d'Etat, dans ce sens ce dernier est censé élaborer des politiques publiques, efficaces et adéquates pour y arriver.

Au Maroc, depuis l'indépendance, plusieurs stratégies et programmes ont été projetés pour d'une part, surmonter les séquelles de la colonisation et d'autre part pour accroître la dynamique de développement des zones tant urbaines que rurales.

Nonobstant la multiplication des stratégies suivies, souvent inspirées de différents modèles de développement tels que les politiques sectorielles, de planification, d'aménagement de territoire, de polarisation, de développement local ou de décentralisation, le bilan reste dérisoire

Mais s'il y a des espaces où le développement reste loin d'être réalisé, ce sont évidemment, les zones rurales et montagneuses. Celles-ci ont été toujours considérées comme des réservoirs alimentant, sans contrepartie, les besoins de développement des zones urbaines. Ainsi, à cause de l'ingratitude du centre, les conditions de vie de larges couches populaires dans ces régions se détériorent, de plus en plus, en raison de l'approfondissement du fossé entre les régions urbaines et les zones rurales et montagneuses.

Effectuant le bilan de cette expérience de développement, les différents rapports des instances publiques nationales affirment cet état d'injustice territoriale, notamment le rapport du Conseil Economique Social et Environnemental (Saisine n° 21/2017).

Dans son rapport, le CESE considère que, les zones montagneuses marocaines sont très diversifiées et présentent des caractéristiques naturelles très variées. Leur poids historique, dans le maintien de l'unité nationale, ainsi que leur patrimoine culturel font de ces zones un espace territorial d'une portée capitale pour le développement du pays et l'épanouissement des populations desdites zones.

D'autant plus, bien que ces zones de montagne offrent des potentialités diverses dans les domaines de l'agriculture, de forêts, de parcours, des mines, du tourisme et de l'artisanat, elles ne sont pas exploitées de manières harmonieuse et optimale.

Dans ledit rapport, le CESE a constaté que malgré leurs richesses considérables, les zones montagneuses affichent les taux les plus élevés en termes de pauvreté et de vulnérabilité, et accusent un retard considérable en matière de développement au niveau national et leur contribution directe au PIB reste limitée ne dépasse pas 5%.

Ce constat paradoxal n'est pas digne du rôle que ces zones rurales et montagneuses auront à jouer dans un modèle de développement juste et intégré, qui garantit le respect de la dignité humaine et ce en conformité avec le discours de S.M du 13 octobre 2017, qui a révélé que le développement n'a pas connu le chemin de ces zones pendant plusieurs années et par conséquent a été la cause de la situation sociale rétrogradée, précaire et du développement limité.

La cadence très faible de la croissance illustre clairement le poids de la négligence que ces zones ont subi et continuent injustement à subir.

Ce bilan caduc nous interpelle et nous questionne, plus que jamais, sur l'importance à accorder à ces zones dans le nouveau modèle de développement, sur le plan d'action et sur les potentialités et les outils à déployer pour rattraper le retard accusé, et réhabiliter ces zones, dans leurs droits de bénéficier davantage des avantages de la justice territoriale, qui permet l'amélioration de la qualité et le bien-être des citoyens et qui est la base du nouveau modèle de développement d'un Maroc nouveau et moderne dont les fondements sont annoncés solennellement dans le préambule la constitution : « Etat de droit, démocratie, pluralisme, bonne gouvernance, société solidaire articulée autour de la sécurité, la liberté, l'égalité de chance, la dignité et la justice sociale ».

Afin d'enrichir la réflexion sur les imperfections du développement des zones rurales et montagneuses au Maroc, ainsi que pour projeter ces zones dans le nouveau modèle de développement, le département : Génie Informatique et Sciences Sociales de l'Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra organisera un colloque le 25 et 26 avril 2019 et invite les chercheurs à débattre de manière constructive et instructive cette problématique et dont les axes sont définis comme suit :

- **AXE I** : Analyse critique de la stratégie poursuivie par les pouvoirs publics pour réaliser le développement des zones rurales et montagneuses.
- **AXE II** : Le Modèle de développement approprié pour les zones rurales et montagneuses ?

- **AXE III** : Le rôle des institutions de déconcentration et de décentralisation territoriale notamment la région dans le nouveau modèle de développement des zones rurales et montagneuses.
- **AXE IV** : La place de la société civile, la population et tous les acteurs dans le nouveau modèle de développement des zones rurales et montagneuses.

Dates à retenir :

- **Date d'annonce du colloque : 31 janvier 2019**
- **Date limite de soumission des propositions : 15 mars 2019**
- **Notification d'acceptation des propositions : 31 mars 2019**
- **Date de tenue du colloque 25-26 avril 2019**
- **Lieu du colloque : Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra.**

Adresse électronique : **colloqueestk@gmail.com**

Comité de coordination :

- **P- Lahcen Chillasse**, Directeur de l'Ecole supérieure de Technologie- Khénifra.
- **P- Mouhdach Hassan**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra.
- **P- Abderahim Cherkaoui**, Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée, Rabat.

Comité d'organisation :

- **P- Abba El hassane, Directeur adjoint**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **P- Abderrahim cherkaoui**, , Institut National de Statistique et d'Economie pratique- Rabat.
- **P- Mouhdach Hassan**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra.
- **P- Hicham Labzioui**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **P- Hassane Chadli**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **P- Ahmed Yaagoubi**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra

- **P- Mohammed Zeriuoh**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **P- El Bachir Tazi**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **P- Mourad Boughrara**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **P- Lakraflil Hicham**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **El makrani Adil**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **Aabidi Moulay Hafid**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **SAADANI Tijani**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra
- **Taibi Ridouane**, Doctorant en Droit public, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Tanger.
- **Chafi Abdelghani**, Doctorant en Sociologie, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Kénitra.
- **Lahsini Hajar**, Doctorante en Droit public, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, Mohammedia.
- **Mohammed Reguibi**, service de communication.
- **Hamid Ouaskou**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra, service économique.
- **Comité scientifique :**
- **P- Ahmed Hadrani**, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales- Meknes
- **P - Mohamed El Ghali**, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales- Marrakech.
- **P- Sadiki Tayab**, Université Internationale- Rabat
- **P- Abderrahim cherkaoui**, Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée- Rabat.
- **P- Mouhdach Hassan**, Ecole Supérieure de Technologie- Khénifra.
- **P- Otman Ziani**, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales- Oujda
- **P- Rabah Aynaoui**, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales- Oujda.